



Fin du sursis Probatoire

Par titines49

Bonjour,

Mon ex conjoint et père de mes enfants a été condamné en janvier 2023 pour agression sexuelle incestueuse à 10 mois de prison avec sursis probatoire de 2 ans avec interdiction de prendre contact avec les victimes. Ce sursis prends fin en janvier 2025. Mes deux filles ne veulent plus voir leur père et elles en ont peur. Monsieur possède un garage (non professionnel) juste à côté ma résidence. J'ai peur de la réaction de mes filles lorsque celui ci viendra dans ce lieu. (ma fille ainée a déjà fait une tentative de suicide). Que puis-je faire?

Je vous remercie de m'avoir lue

Par yapasdequoi

Bonjour,

Dès lors qu'il aura purgé sa peine, sans nouvelle infraction, le père pourrait de nouveau tenter de communiquer ou même de rencontrer vos filles.

Vos filles ont elles un suivi psychologique ? C'est la première démarche que vous pouvez engager ou poursuivre pour les protéger.

Ensuite l'autorité parentale a-t-elle été retirée au père ? Sinon, c'est une demande à faire au JAF, de préférence avec un avocat, et au moins faire limiter au strict minimum ses droits de visite.

Vous pouvez aussi envisager de déménager afin d'éviter une rencontre inattendue dans le voisinage. MAis si l'autorité parentale subsiste, vous devrez donner votre nouvelle adresse au père.

D'autres intervenants auront sans doute de bons conseils à ajouter.

Par titines49

je vous remercie de votre réponse.

Mes enfants ont un suivi psychologique depuis plus de 2 ans.

j'ai réussi à obtenir le retrait de l'exercice de l'autorité parentale lors du divorce. le déménagement n'est pas envisageable pour le moment.

Que peut-il se passer si une de mes filles veu en "découdre verbalement" avec son père? je sais que ma plus jeune fille aimerait le faire car elle n'a pas pu s'exprimer lors du procès, elle avait trop peur.

merci

Par yapasdequoi

Le mieux c'est qu'elles en discutent avec leur thérapeute. Toute confrontation peut dégénérer, il est préférable de l'éviter, ou d'être très bien préparé/accompagné.

Votre fille pourrait peut être lui écrire ce qu'elle souhaite exprimer ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

J'ajoute qu'il serait bon de reprendre contact avec votre avocat.

Par titines49

Je vous remercie de vos messages, je viens d'envoyer un message à mon avocate

Par yapasdequoi

Si le père purge sa peine sans incident, il n'y a pas plus de recours à ce sujet.
Par contre il faut vérifier ce qui concerne l'autorité parentale.